



Compte-rendu Conseil du 4 avril 2024

Devis élagage

Le Maire rappelle aux conseillers que l'entreprise LEMANCEL en charge de l'élagage, l'éparage et l'entretien des fossés de la commune, a cessé son activité en 2023. Il présente au conseil différents devis afin de choisir un nouveau prestataire pour la commune.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, **choisit** l'entreprise DUJARDIN pour un montant annuel de 4 769,00HT, **charge** le Maire de signer tous documents utiles.

Placement trésorerie

Le Maire explique aux conseillers que les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts.

Toutefois, les articles L 1618-1 et 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent :

De libéralités (dons et legs) ;

De l'aliénation d'un élément du patrimoine ;

D'emprunt dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ;

De recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi. Il s'agit notamment des indemnités d'assurance.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** d'ouvrir un compte à terme auprès de la DDFIP pour une durée de 12 mois au taux en vigueur (3,42% en mars), **précise** que la somme à placer s'élève à 49 318,8€, **rappelle** qu'il n'y a rien à prévoir au budget et charge le Maire de faire le nécessaire auprès de la trésorerie.

Approbation compte administratif 2023 et compte de gestion commune

Le compte de gestion reprend les chiffres du compte administratif énoncé ci-dessous. Le compte administratif est voté à l'unanimité.

- un excédent de fonctionnement de 201 668,79€
- un excédent d'investissement de 249 625,90 €

Affectation du résultat commune

201 668,79€ à l'excédent de fonctionnement et 249 625,90 € en investissement (= 451 294,69€)

Budget primitif COMMUNE

Investissement dépenses : 506 857,26€

Investissement recettes : 506 857,26€

Fonctionnement dépenses: 552 099,00€

Fonctionnement recettes : 552 099,80€

Soit un budget total à l'équilibre de 1 058 957,06€ voté à l'unanimité.

Vote des taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** de voter les taux suivants :

36.41% pour la taxe foncière (bâti)

40.48 % pour la taxe foncière (non bâti)

15.68% pour la taxe d'habitation (des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ou THS).

Approbation CA lotissement 2023 et compte de gestion lotissement

-18 158.40 en fonctionnement

Affectation du résultat lotissement

-18 158.40 en fonctionnement en report à nouveau

BP lotissement

Investissement dépenses :16 075,51€

Investissement recettes : 16 075,51€

Fonctionnement dépenses: 35 236,26€

Fonctionnement recettes : 35 236,26€

Soit un budget total à l'équilibre de 51 338,77€ voté à l'unanimité

Questions diverses

Chemin La Lande : mis au programme de l'entretien de la voirie.

La Gérardière : une partie de la voirie appartient à Mme. LEFEVRE mais est considérée depuis des années comme appartenant à la commune. Information à prendre auprès des services compétents .